

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1400

13 juin 2013

SOMMAIRE

421 S.A.	67200	Gescofi S.A.	67156
Aerospace Defense Group Associates S.A.	67200	InfraKan Holding S.à r.l.	67172
AIPP Pooling I S.A.	67192	Jewel HoldCo S.à r.l.	67161
Alpmann Management S.A.	67155	Juwi bâtiment S.à r.l.	67190
AltaFund General Partner S.à r.l.	67197	MCP International Payment Solutions Holding s.à r.l.	67160
AltoCumulus	67157	METODIA ORGANIZATION LIMITED & Cie S.c.s.	67184
Andes S.A.	67155	MexSpa Invest S.A.	67159
Apeiron Investments S.C.A.	67157	MexSpa Participations S.A.	67160
Arche Associates	67154	Monterey Holdings I Sàrl	67160
Askania II S.à r.l.	67157	Muller & Associes Group S.à r.l.	67155
ASO Lux 2 S.à r.l.	67155	NewDay 3 S.à r.l.	67166
Autonomy Real Estate Spain	67154	Prospector Offshore Drilling S.A.	67154
BlueMountain Montenvers GP S.à r.l.	67154	Q4Q Consulting s.à r.l.	67159
BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l.	67156	Ray Investment S.à r.l.	67159
Brussels City Properties S.A.	67200	Remus S.à r.l.	67159
B. Safra Luxembourg S.A.	67156	root S.A.	67155
CanCorpEurope S.A.	67180	Scholtes Carrelages S.à.r.l.	67158
Car-Data S.à r.l.	67156	S.C.I. Megalu S.A.	67154
CTBMA	67186	Sensata Investment Company S.C.A.	67159
EasyChange Group S.A.	67156	Shannon S.à r.l.	67158
FDLV Luxembourg S.A.	67160	Stamford Holding S. à r.l.	67158
Foxworth Finance S.A.	67157	Via Moda Sàrl	67199
FPM Capital S.A.	67158	Waldoboro S.A.	67186
GENN360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	67173		

Arche Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013051800/10.

(130063905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Autonomy Real Estate Spain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 172.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013051802/10.

(130063890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

BlueMountain Montenvers GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 176.316.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013051848/10.

(130063839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013052192/10.

(130063961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

S.C.I. Megalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013052451/14.

(130064724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Alpmann Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.739.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052420/10.

(130064756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Andes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 176.300.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66218 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052425/10.

(130064191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

root S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Roost, 3, op der Poukewiss.

R.C.S. Luxembourg B 92.268.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052378/10.

(130065076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052440/10.

(130064779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Muller & Associes Group S.à r.l., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013052615/14.

(130064863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052479/10.

(130064404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052444/10.

(130064294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Car-Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 72, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052517/10.

(130064777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

EasyChange Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 92.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052569/10.

(130064789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Gescofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 134.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013052647/14.

(130064802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

AltoCumulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052386/13.

(130064487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Apeiron Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.912.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052390/13.

(130064471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.189.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052438/13.

(130064490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Foxworth Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 117.311.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chefcomptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire.

Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013053362/15.

(130065080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 53, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052997/10.

(130064401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013052980/13.

(130064495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Shannon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 162.792.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013052972/13.

(130064504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

FPM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.255.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 avril 2013 que:

1. Est nommée aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Mme Aline Miquel avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Mme Paula Cristina Martins Leite Da Silva avec adresse professionnelle Rua Professor Mota Pinto, 206, 9° Esq, 4100-354 Porto/Portugal;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013053363/18.

(130065827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Remus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Beidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 145.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052957/10.

(130064399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052971/10.

(130064421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013052956/13.

(130064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Q4Q Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 78.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052948/10.

(130064775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

MexSpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 90.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013052814/11.

(130064795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052828/13.

(130064509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

MCP International Payment Solutions Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.461.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013052845/13.

(130064502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013052815/11.

(130064796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

FDLV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.071.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 avril 2013 à 11.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat Monsieur Gekay TAPAN et Monsieur Benoît DE RAEYMAEKER de leur fonction d'administrateur.

Est confirmé comme administrateur unique et administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017, Monsieur Frédéric DEZITTER, né à Dunkerque (F) le 06.07.1974 demeurant professionnellement à L – 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau.

Il peut engager valablement la société par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme
L'administrateur unique

Référence de publication: 2013053348/17.

(130065280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 545.235,85.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- 1) AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,
- 2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301133
- 3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301136
- 4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301138
- 5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301140
- 6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301143
- 7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301146
- 8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301150
- 9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301155
- 10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, a Delaware company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301159
- 11) Mr. Anthony Broderick, residing at 4 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, England
- 12) Mr. Richard Gerrard, residing at 23 Bridge Road, Wollaton, Nottingham, NG8 2DG, England
- 13) Mr. Deon Parker, residing at 39 Hill Rise, Burbage, Leicester LE10 2UA, England
- 14) Mrs. Ruth Benford, residing at 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, England
- 15) Mr. Craig Bolton, residing at 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, England
- 16) Mr. James Crichton, residing at 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, England
- 17) Mr. Justin Stead, residing at Halo House, 27 Windsor Road, Gerrards Cross, Bucks, SL9 7ND, England
- 18) Mrs. Elizabeth Galton, residing at 204 Milliners House, Riverside Quarter, Eastfields Avenue, London SW18 1LP, England.

All here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on March 22, 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Jewel Holdco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 22 November 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 8 dated 2 January 2013. The articles of association have last been amended through a deed of the undersigned notary on 18 March 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

- 1) Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of five hundred fifty-three thousand seven hundred twelve Pounds Sterling and eighty Pence (GBP 553,712.80) represented by two million one hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares, fifty-three million fifty-six thousand and sixty-six (53,056,066) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP

0.01), down to five hundred forty-two thousand eight hundred ninety one Pounds Sterling and fifty-five Pence (GBP 542,891.55), by cancellation of one million eighty-two thousand one hundred twenty five (1,082,125) A Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each;

2) Creation of A1 Ordinary Shares in the share capital of the Company;

3) Decision to increase the Company's share capital from its current amount of five hundred forty-two thousand eight hundred ninety one Pounds Sterling and fifty-five Pence (GBP 542,891.55) represented by one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares, fifty-three million fifty-six thousand and sixty-six (53,056,066) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01), up to five hundred forty-five thousand two hundred thirty-five Pounds Sterling and eighty-five Pence (GBP 545,235.85) represented by one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares, four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares, fifty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seven (53,285,807) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, through the issue of four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares, and two hundred twenty nine thousand seven hundred forty one (229,741) Preference Shares, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, to be paid by a contribution in cash;

4) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

5) Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to reduce the share capital of the Company from its current amount of five hundred fifty-three thousand seven hundred twelve Pounds Sterling and eighty Pence (GBP 553,712.80) represented by two million one hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine (2,122,129) A Ordinary Shares, fifty-three million fifty-six thousand and sixty-six (53,056,066) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01), down to five hundred forty-two thousand eight hundred ninety one Pounds Sterling and fifty-five Pence (GBP 542,891.55) by cancellation of one million eighty-two thousand one hundred twenty five (1,082,125) A Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each currently held by AIF VII Euro Holdings, L.P., prenamed.

All shareholders having unanimously waived their right of distribution under article 22.2 of the articles of incorporation of the Company, the extraordinary general meeting resolves that the amount of ten thousand eight hundred twenty one Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,821.25) resulting from the reduction of the share capital shall not be distributed but shall be allocated to the company's current account.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to create A1 Ordinary Shares in the share capital of the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's share capital from its current amount of five hundred forty-two thousand eight hundred ninety one Pounds Sterling and fifty-five Pence (GBP 542,891.55) represented by one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares, fifty-three million fifty-six thousand and sixty-six (53,056,066) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01), up to five hundred forty-five thousand two hundred thirty-five Pounds Sterling and eighty-five Pence (GBP 545,235.85) represented by one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares, four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares, fifty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seven (53,285,807) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, through the issue of four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares, and two hundred twenty nine thousand seven hundred forty one (229,741) Preference Shares, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, to be paid by a contribution in cash;

The shareholders of the Company having unanimously and irrevocably waived their preemption right in relation to the new A1 Ordinary Shares and Preference Shares to be issued, resulting from article 10 of the articles of incorporation of the Company, the newly issued shares are subscribed and fully paid up as follows:

Four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares and two hundred twenty-nine thousand seven hundred forty-one (229,741) Preference Shares are subscribed and fully paid up by Kesef Investments LLC, a limited liability company incorporated in the State of North Carolina, with registered address at 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612, by a contribution in cash of two hundred thirty-four thousand four hundred thirty Pounds Sterling (GBP 234,430).

The total subscription price is two hundred thirty-four thousand four hundred thirty Pounds Sterling (GBP 234,430), whereof two thousand three hundred forty-four Pounds Sterling and thirty Pence (GBP 2,344.30) shall be allocated to the share capital of the Company, and two hundred thirty-two thousand eighty-five Pounds Sterling and seventy Pence (GBP 232,085.70) shall be allocated to the share premium account.

The contribution in cash is evidenced to the notary by a blocking certificate.

As a consequence, Kesef Investments LLC, prenamed, represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy signed on March 22, 2013, participates in the extraordinary general meeting of the Company and will vote on the following resolutions.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at five hundred forty-five thousand two hundred thirty-five Pounds Sterling and eighty-five Pence (GBP 545,235.85) represented one million forty thousand and four (1,040,004) A Ordinary Shares, four thousand six hundred eighty-nine (4,689) A1 Ordinary Shares, fifty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seven (53,285,807) Preference Shares, forty-two thousand seven hundred seventy-five (42,775) B Ordinary Shares and one hundred fifty thousand three hundred ten (150,310) C Ordinary Shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,200.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding deed

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1. AIF VII Euro Holdings, L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman,
2. AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301133,
3. AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301136,
4. AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301138,
5. AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301140,
6. AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301143,
7. AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301146,
8. AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301150,
9. AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301155,

10. AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, une société du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 5301159,
11. M. Anthony Broderick, résidant au 4 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, Angleterre
12. M. Richard Gerrard, résidant au 23 Bridge Road, Wollaton, Nottingham, NG8 2DG, Angleterre
13. M. Deon Parker, résidant au 39 Hill Rise, Burbage, Leicester LE10 2UA, Angleterre
14. Mme Ruth Benford, résidant au 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, Angleterre
15. M. Craig Bolton, résidant au 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, Angleterre
16. M. James Crichton, résidant au 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, Angleterre
17. M. Justin Stead, résidant au Halo House, 27 Windsor Road, Gerrards Cross, Bucks, SL9 7ND, Angleterre
18. Mme Elizabeth Galton, résidant au 204 Milliners House, Riverside Quarter, Eastfields Avenue, London SW18 1LP, Angleterre

Tous, dûment représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 22 mars 2013.

Les procurations paraphées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les actionnaires de la société Jewel Holdco S.à r.l. (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 173021, fondée par un acte notarié du notaire susmentionné le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 en date du 2 janvier 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire susmentionné le 18 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis au notaire d'enregistrer l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent cinquante-trois mille sept cent douze Livres Sterling et quatre-vingt Pence (553.712,80) représentés par deux millions cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Actions Ordinaires A, cinquante-trois millions cinquante-six mille soixante-six (53.056.066) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, à cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Livres Sterling et cinquante-cinq Pence (GBP 542.891,55), par l'annulation d'un million quatre-vingt-deux-mille cent vingt-cinq (1,082,125) Actions Ordinaires A d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune.

2) Création d'Actions Ordinaires A1 dans le capital social de la Société.

3) Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Livres Sterling et cinquante-cinq Pence (GBP 542.891,55), représentés par un million quarante mille et quatre (1.040.004) Actions Ordinaires A, cinquante-trois millions cinquante-six mille soixante-six (53.056.066) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, à cinq cent quarante-cinq mille deux cent trente-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-cinq Pence (545.235,85) représenté par un million quarante mille et quatre (1.040.004) Actions Ordinaires A, quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1, cinquante-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent sept (53.285.807) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, par l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1, et deux cent vingt-neuf mille sept cent quarante-et-une (229.741) Actions de Préférence libérées par un apport en numéraire.

4) Révision de l'article 5 des statuts de la Société;

5) Discussion.

Les parties comparantes, représentées ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent cinquante-trois mille sept cent douze Livres Sterling et quatre-vingt Pence (553.712,80) représentés par deux millions cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (2.122.129) Actions Ordinaires A, cinquante-trois millions cinquante-six mille soixante-six (53.056.066) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, à cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Livres Sterling et cinquante-cinq Pence (GBP 542.891,55), par l'annulation de un million quatre-vingt-deux-mille cent vingt-cinq (1,082,125) Actions Ordinaires A d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune et toutes actuellement détenues par AIF VII Euro Holdings, L.P., précité.

Tous les associés ayant unanimement renoncé à leur droit de distribution défini à l'article 22.2 des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide que le montant de dix mille huit cent vingt-et-une Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.821,25) résultant de la réduction de capital ne sera pas distribué mais affecté au compte courant de la société.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer des Actions Ordinaires A1 dans le capital social de la Société.

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Livres Sterling et cinquante-cinq Pence (GBP 542.891,55), représentés par un million quarante mille et quatre (1.040.004) Actions Ordinaires A, cinquante-trois millions cinquante-six mille soixante-six (53.056.066) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, à cinq cent quarante-cinq mille deux cent trente-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-cinq Pence (545.235,85) représenté par un million quarante mille et quatre (1.040.004) Actions Ordinaires A, quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1, cinquante-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent sept (53.285.807) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150,310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, par l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1, et deux cent vingt-neuf mille sept cent quarante-et-une (229.741) Actions de Préférence libérées par un apport en numéraire.

Tous les associés ayant unanimement renoncé à leur droit de préemption relatifs aux Actions Ordinaires A1 et Actions de Préférence, tel que défini à l'article 10 des statuts de la Société, les nouvelles actions émises sont souscrites et entièrement libérées de la façon suivante:

Quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1 et deux cent vingt-neuf mille sept cent quarante et une (229.741) Actions de Préférence sont souscrites et entièrement libérées par Kesef Investments LLC, une société à responsabilité limitée fondée dans l'Etat de la Caroline du Nord, ayant son siège social au 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612, par un apport en numéraire de deux cent trente-quatre mille quatre cent trente Livres Sterling (GBP 234.430).

Le prix total de la souscription est de deux cent trente-quatre mille quatre cent trente Livres Sterling (GBP 234.430), dont deux mille trois cent quarante-quatre Livres Sterling et trente Pence (GBP 2.344,30) sont alloués au capital social de la Société, et dont deux cent trente-deux mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix Pence (GBP 232.085,70) sont alloués à la prime d'émission.

La preuve de l'apport en numéraire est soumise au notaire pas un certificat de blocage.

Par conséquent, Kesef Investments LLC, prénommée, représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 22 mars 2013, participe à l'assemblée extraordinaire et vote sur les résolutions suivantes.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Quatrième Résolution

A la suite de la résolution précédente l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il prenne la forme suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-cinq mille deux cent trente-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-cinq Pence (GBP 545.235,85) représentés par un million quarante mille et quatre (1.040.004) Actions Ordinaires A, quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) Actions Ordinaires A1, cinquante-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent sept (53.285.807) Actions de Préférence, quarante-deux mille sept cent soixante-quinze (42.775) Actions Ordinaires B, et cent cinquante mille trois cent dix (150.310) Actions Ordinaires C d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 2.200,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, dont le prénom, le nom, l'état civil et le lieu de résidence est connu par le notaire soussigné; le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15392. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050667/291.

(130062114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

NewDay 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 176.672.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twelfth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NewDay 2 S.à r.l., a company incorporated and governed by laws of Luxembourg, with registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the registration number with the Luxembourg trade and companies register is to be assigned), here represented by Mrs Géraldine Nucera, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given under private seal on 4 April 2013;

The said power-of-attorney shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of NewDay 3 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests as well as the investment in, and the holding and development of, real property.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may grant loans, advances, guarantees or any security interest to: (A) the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest or which belong to the same group of companies or (B) any third parties in respect of the obligations of any entity set out in paragraph (A) above.

The Company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers may think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of bonds, notes, or other securities.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder (s) and / or by the board of managers subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended as well as by the present articles of incorporation.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the share capital.

Otherwise reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The Company will recognise only one holder per share. Joint co-owners, if any, shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two members, who need not be shareholders of the Company.

The managers shall be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, with or without limitation of the period of office. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers (or manager) may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

Art. 10. The board of managers may choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager, as often as the interest of the Company so requires. It shall meet at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, by electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and be heard by one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented. If the board of managers consists of two managers, both managers shall be present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers consists of two managers, the consent of both managers is required to pass a decision at the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by all of the managers present.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed jointly by at least two managers.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest and in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board. It may also confer the power to represent the Company to any other persons who need not be managers, who shall represent the Company for specific transactions as determined by the board of managers.

Art. 13. The Company is bound either (i) by the joint signature of any two managers or, (ii) by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

D. General meeting of the shareholders

Art. 14. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

In case there are less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders may be taken either in a general meeting or by written consultation, at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy shall be permitted.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The Company's financial year runs from 1st of October of each year to 30th of September of the next calendar year.

Art. 16. Each year as of 30th day of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has dropped below one tenth of the share capital. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholders by the majority defined in article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

NewDay 2 S.a.r.l.	12,500 shares
TOTAL:	12,500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th September 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and twenty five Euro (EUR 925.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - Pascal Bruzzese, born 7 April 1966 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Fabien Wannier, born 18 July 1977, in Bern, Switzerland, and having his professional residence at 11 Cour de Rive, CH-1204, Geneva, Switzerland.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the representative of whom is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the german version:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften April.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

NewDay 2 S.à r.l., eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft, welche ihren Sitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, Luxembourg hat, und im R.C.S. noch nicht eingetragen ist, vertreten durch Frau Géraldine Nucera, mit Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht von 04. April 2013.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel L. - Firma, Zweck, Dauer, Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) namens NewDay 3 S.à r.l. (die „Gesellschaft“) gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen und der hiernach folgenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen, in welcher Form in anderen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen sowie die Investitionen in und die Abhaltung und Entwicklung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann durch Einbringung, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder durch irgendeine andere Weise Mobilien aller Art erwerben und kann sie durch Verkauf, Tausch, Übertragung oder anderweitig realisieren.

Die Gesellschaft kann auch alle Patente und andere Rechte aus diesen Patenten, sowie alle andere daraus stammende oder in diesem Zusammenhang stehende Rechte, erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft darf Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Sicherungsrechte verleihen oder gewähren: (A) an die verbundenen Unternehmen und an alle anderen Unternehmen, in denen sie eine dauerhafte direkte oder indirekte Beteiligung hat oder die zur selben Gruppe von Unternehmen gehören oder (B) an jede dritte Parteien in Bezug auf die Pflichten der Unternehmen in Absatz (A).

Die Gesellschaft darf Kredite aufnehmen, Geld aufbringen, und Zahlungen sichern, auf jede Art und Weise wie vom Vorstand entschieden, einschliesslich durch die Emission (soweit nach dem Luxemburger Recht gestattet) von Schuldverschreibungen, Anleihen, Obligationen, oder anderen Wertpapieren.

Die Gesellschaft kann jede Art finanzieller, kommerzieller und industrieller Operationen, hinsichtlich bewegliches und unbewegliches Vermögen, durchführen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt. Er kann auf Grund eines Beschlusses des Vorstandes an jeden anderen Ort innerhalb der Luxemburg-Stadt verlegt werden. Die Gesellschaft kann durch Entscheidung des Vorstandes Zweigstellen und andere Büros innerhalb von Luxemburg oder im Ausland etablieren.

Sollte eine Situation eintreten oder als voraussehbar betrachtet werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den ordnungsgemäßen Geschäftsverkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland durch außerge-

wöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher, gesellschaftlicher oder sonstiger Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; diese Maßnahmen betreffen jedoch in keiner Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung, eine Luxemburger Gesellschaft bleibt. Der Beschluss über die vorübergehende Sitzverlegung der Gesellschaft wird durch den Alleingeschäftsführer oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, durch den Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft getroffen.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile von je ein Euro (1,- EUR). Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Jeder Anteil gibt Recht auf einen Bruchteil der Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zu der Zahl der bestehenden Anteilen.

Die Gesellschaft darf ein Agiokonto (das „Agiokonto“) eröffnen, auf das alle Agien bezüglich aller Anteile zu überweisen sind. Beschlüsse über die Anwendung vom Agiokonto werden durch die Gesellschafter und/oder den Vorstand erfasst, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes vom 10 August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, sowie dieser Satzung.

Art. 6. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschaftern kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen verwiesen.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil. Gemeinsame Miteigentümer ernennen einen einzigen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Konkurs oder Insolvenz eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem Vorstand von Geschäftsführern aus mindestens zwei Mitgliedern, die nicht Gesellschaftern der Gesellschaft zu sein brauchen, verwaltet.

Die Geschäftsführer werden von der einzigen Gesellschafter gewählt oder wie der Fall sein kann, von der Hauptversammlung der Gesellschaftern, mit oder ohne Begrenzung der Amtszeit. Ein Geschäftsführer kann mit oder ohne Grund aberufen werden und jederzeit ersetzt durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder wie der Fall sein kann, der Hauptversammlung der Gesellschaftern.

Im Falle einer Vakanz im Amt des Geschäftsführers durch Tod, Rücktritt oder aus anderen Gründen, können die übrigen Geschäftsführer (oder der Geschäftsführer) wählen mit Stimmenmehrheit einen Geschäftsführer, um die Vakanz bis zum nächsten Ratifikationsbeschluss der Gesellschaftern zu beseitigen.

Art. 10. Der Vorstand kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen; in der Abwesenheit des Vorsitzenden, kann ein anderer Geschäftsführer über die Sitzung präsidieren.

Der Vorstand trifft auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer, so oft wie das Interesse der Gesellschaft dies erfordert. Er trifft am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, es sei denn es wurde in der Einberufung einen anderen Ort bestimmt.

Eine schriftliche Mitteilung über jede Sitzung des Vorstandes werden für alle Geschäftsführer mindestens 24 Stunden im Voraus über die Zeit für eine solche Sitzung gegeben, außer in dringenden Fällen in welchem Fall die Art dieser Umstände in der Einberufungsmittlung festgelegt wird. Auf diese Mitteilung kann durch die schriftliche Zustimmung oder per Fax oder E-Mail gegebene Zustimmung für jeden Geschäftsführer verzichtet werden.

Die Mitteilung gilt nicht für die Sitzungen, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklärt haben, dass sie Vorkenntnisse der Tagesordnung hatten. Die Mitteilung gilt nicht für die einzelnen Sitzungen, die zu Zeiten und an einem Ort zuvor durch einen Beschluss des Vorstandes abgehalten waren.

Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstandes ein anderer Geschäftsführer als seinen Stellvertreter entweder schriftlich oder per Telefax oder, sofern die Echtheit davon festgestellt ist, per elektronische Übertragung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann mehr als ein von seinem Co-Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann, an jeder Sitzung des Vorstandes der Geschäftsführer, per Telefonkonferenz oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel, teilnehmen, die allen Personen erlauben, die an der Sitzung (entweder persönlich oder durch einen Bevollmächtigten oder durch ein solches Kommunikationsmittel) teilnehmen, sich gegenseitig zu hören von einem anderen gehört zu werden. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Vorstand ist beschlussfähig bei einer Sitzung, wenn mindestens eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertretenen ist. Sollte die Geschäftsführung aus zwei Geschäftsführern bestehen, müssen beide Geschäftsführer anwesend oder vertreten sein. Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen. Im Falle von zwei Geschäftsführern, wird die Zustimmung beider Geschäftsführer benötigt, um eine Entscheidung in der Sitzung zu treffen.

Der Vorstand kann einstimmige Beschlüsse auf einen oder mehreren ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben mittels schriftlicher Zustimmung annehmen, die per Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erfolgen kann. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 11. Die Protokolle der Sitzung des Vorstandes werden von allen anwesenden Mitgliedern unterzeichnet.

Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder auf andere Weise hergestellt werden kann, werden gemeinsam von mindestens zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 12. Der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können.

Alle Zuständigkeiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegende Satzung zu dem Beschluss der Alleingesellschafter oder der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in dem Zuständigkeitsbereich des Vorstandes.

Der Vorstand kann seine Befugnisse, um die tägliche Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft für solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, einem Mitglieder oder mehreren Mitgliedern des Vorstandes übertragen. Er kann auch die Befugnis übertragen, die Gesellschaft für bestimmte Angelegenheiten wie durch die Geschäftsführung bestimmt, zu vertreten, an anderen Personen, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein müssen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird entweder durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes oder (ii) die gemeinsame Unterschrift oder die einzelne Unterschrift von einer Person oder mehreren Personen, rechtswirksam verpflichtet, der oder denen bestimmte Unterschriftsvollmächte von der Geschäftsführung übertragen worden sind.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 14. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und seinen Abänderungsgesetzen eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des einzigen Geschäftsführers oder des Vorstandes fallen, können vom Gesellschafter oder von der Hauptversammlung getroffen werden. Jede solche Entscheidungen müssen schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register eingetragen werden.

Sollte nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter bestehen, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt. Anwesenheit durch Vollmacht ist gestattet.

Titel V. - Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Verteilung des Gewinns

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am letzten Septembertag eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben, der Kosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde. Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation, Auflösung

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Sofern nichts anderes bestimmt wurde, der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der bestehende Restbetrag aus der Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

Art. 18. Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, werden gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und seinen Abänderungsgesetzen, bestimmt.

Zeichnung - Einzahlung

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

NewDay 2 S.a.r.l.	12.500 Anteile
Gesamt:	12.500 Anteile

Die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, so dass ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2013.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr neun hundert fünf und zwanzig Euro (EUR 925) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem dieser Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, Grossherzogtum Luxembourg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:
 - a) Pascal Bruzzese, geboren am 7. April 1966 in Esch-sur-Alzette, (Großherzogtum Luxembourg) mit Wohnsitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg (Großherzogtum Luxembourg); und
 - b) Fabien Wannier, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz), mit Wohnsitz in 11 Cour de Rive, CH-1204, Geneva (Schweiz).

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version massgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17260. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050777/357.

(130061799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

InfraKan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052714/11.

(130064242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 350.212,78.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GENNX360 TM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.039 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 6, 2009, published on July 27, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), under number 1463 at page 70178. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 8, 2009, published on August 6, 2009 in the Mémorial under number 1520 at page 72943.

THERE APPEARED:

Trimaster/Htech Holding LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, United States, registered with the State of Delaware Division of Corporations under number 45-3691656 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the Company's share capital is presently set at thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight Canadian Dollars (CAD 35,021,278.-) divided into thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (35,021,278) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight Canadian Dollars (CAD 35,021,278) to an amount of three hundred fifty thousand two hundred twelve Canadian Dollars and seventy-eight cents (CAD 350,212.78) by way of the reduction of the par value of the shares of the Company currently set at one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, to the amount of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) per share, while maintaining the amount of the shares of the Company unchanged at thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (35,021,278);

2. Creation of nine (9) new classes of shares in the share capital of the Company;

3. Re-allocation of the thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (35,021,278) shares of the Company in the nine (9) newly issued classes of shares;

4. Subsequent amendment to articles 5 and 15 of, and addition of an article 16.4 to, the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration and the re-allocation of the shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight Canadian Dollars (CAD 35,021,278) to an amount of three hundred fifty thousand two hundred twelve Canadian Dollars and seventy-eight cents (CAD 350,212.78) by way of the reduction of the par value of the shares of the Company currently set at one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, to the amount of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) per share, while maintaining the amount of the shares of the Company unchanged at thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (35,021,278).

The Sole Shareholder further resolves to allocate the amount of share capital resulting from the capital decrease (i.e. thirty-four million six hundred seventy-one thousand sixty-five Canadian Dollars and twenty-two cents (CAD 34,671,065.22)) to a distributable reserve account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create nine (9) classes of shares in the share capital of the Company as follows:

- ordinary shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually an Ordinary Share and, collectively, the Ordinary Shares);
- class A shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class A Share and, collectively, the Class A Shares);
- class B shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class B Share and, collectively, the Class B Shares);
- class C shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class C Share and, collectively, the Class C Shares);
- class D shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class D Share and, collectively, the Class D Shares);
- class E shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class E Share and, collectively, the Class E Shares);
- class F shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class F Share and, collectively, the Class F Shares);
- class G shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class G Share and, collectively, the Class G Shares); and
- class H shares with a par value of one-cent Canadian Dollar (CAD 0.01) each (individually a Class H Share and, collectively, the Class H Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to re-allocate the thirty-five million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (35,021,278) shares of the Company as follows:

- twenty-seven million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (27,021,278) Ordinary Shares;
- one million (1,000,000) Class A Shares;
- one million (1,000,000) Class B Shares;
- one million (1,000,000) Class C Shares;
- one million (1,000,000) Class D Shares;
- one million (1,000,000) Class E Shares;
- one million (1,000,000) Class F Shares;
- one million (1,000,000) Class G Shares; and
- one million (1,000,000) Class H Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 15 of, and to add an article 16.4 to, the article of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at three hundred fifty thousand two hundred twelve Canadian Dollars and seventy-eight cents (CAD 350,212.78) represented by (i) twenty-seven million twenty-one thousand two hundred seventy-eight (27,021,278) ordinary shares (individually an "Ordinary Share" and, collectively, the "Ordinary Shares"), (ii) one million (1,000,000) class A shares (individually a "Class A Share" and, collectively, the "Class A Shares"), (iii) one million (1,000,000) class B shares (individually a "Class B Share" and, collectively, the "Class B Shares"), (iv) one million (1,000,000) class C shares (individually a "Class C Share" and, collectively, the "Class C Shares"), (v) one million (1,000,000) class D shares (individually a "Class D Share" and, collectively, the "Class D Shares"), (vi) one million (1,000,000) class E shares (individually a "Class E Share" and, collectively, the "Class E Shares"), (vii) one million (1,000,000) class F shares (individually a "Class F Share" and, collectively, the "Class F Shares"), (viii) one million (1,000,000) class G shares (individually a "Class G Share" and, collectively, the "Class G Shares") and (ix) one million (1,000,000) class H shares (individually a "Class H Share" and, collectively, the "Class H Shares"), having a par value of one-cent Canadian dollar (CAD 0.01) each (the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares are collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose

of the repurchase of any class of shares as per article 5.4 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole Shareholder or the Shareholders.

5.3 Except for distribution rights as provided for in these Articles, all Shares will have equal rights.

5.4 In the course of any given financial year, the Company may repurchase any class of shares at a repurchased price determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers the Board of Managers; such price being equal to the greater of (i) the nominal value of the relevant class of shares (plus any related premium) and the due and unpaid primary cumulative return of that class of shares and (ii) the cash available at the redemption date.

5.5 The repurchase of any class of shares in accordance with article 5.4 of these Articles is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Sole Manager or in case of plurality of managers the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles, (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward, the due and unpaid primary cumulative return allocated to the class of shares to be repurchased and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward, the due and unpaid primary cumulative return allocated to the other classes of shares in accordance with article 15 of these Articles and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the corporate capital of the Company and the cancellation of the repurchased shares. The repurchase shall be decided by the Sole Manager or the Board of Managers as the case may be.

5.6 The voting rights and rights of distribution of the repurchased shares shall be suspended as long as they are kept in treasury by the Company."

« **Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Before any other distribution of the net profits, certain classes of Shares will receive a primary cumulative return as follows:

Class A	Primary cumulative return of 6% of the nominal value of the Class A Shares
Class B	Primary cumulative return of 6.5% of the nominal value of the Class B Shares
Class C	Primary cumulative return of 7% of the nominal value of the Class C Shares
Class D	Primary cumulative return of 7.5% of the nominal value of the Class D Shares
Class E	Primary cumulative return of 8% of the nominal value of the Class E Shares
Class F	Primary cumulative return of 8.5% of the nominal value of the Class F Shares
Class G	Primary cumulative return of 9% of the nominal value of the Class G Shares
Class H	Primary cumulative return of 9.5% of the nominal value of the Class H Shares

The amount of the primary cumulative return of a class of Shares shall be distributed each year, and to the extent the Company has sufficient net profits, equally between the Shares of such class of Shares.

15.3 If the Company does not have sufficient net profits to distribute the full amount of the primary cumulative return owed to each class of Shares for a specific financial year, then (i) the amount of net profits available will be distributed equally to each class of Shares entitled to a primary cumulative return and if the primary cumulative return of one or several classes of Shares is fully paid as a result of such distribution then the excess amount will be allocated to the classes of Shares which have not yet received the full payment of their primary cumulative return until the amount of net profits available has been entirely distributed and (ii) the payment of the outstanding amount will be postponed to the next financial years until the Company has sufficient net profits to pay such outstanding amount. No other distribution of net profits will take place until the outstanding amount of primary cumulative return has been repaid.

15.4 After the full payment of the primary cumulative return owed by the Company in accordance with article 15.2 above, the Shareholders shall determine the allocation of the balance of the net profits, if any. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers must resolve to distribute the interim dividends in accordance with articles 15.2 and 15.3 above; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers."

"16.4 The distribution of any liquidation proceeds shall be made in accordance with articles 15.2 and 15.3 of these Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration and the re-allocation of the shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF; the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GENNX360 TM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 9a, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.039 (la Société). La Société a été constituée le 6 juillet 2009 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 27 juillet 2009 sous le numéro 1463, page 70178. Les statuts de la Société ont été modifiés le 8 juillet 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial le 6 août 2009 sous le numéro 1520, page 72943.

A COMPARU:

Trimaster/Htech Holding LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 45-3691656 (l'Associé Unique),

représentée par Felipe Diaz Toro, jurist, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 35.021.278,-) divisé en trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (35.021.278) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

II. Que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq millions vingt-et-un mille deux cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 35.021.278,-) à trois cent cinquante mille deux cent douze dollars canadiens et

soixante-dix-huit centimes (CAD 350.212,78), par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales de la Société actuellement fixée à un dollar canadien (CAD 1) par part, à un montant d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) par part, tout en gardant inchangé le nombre de parts sociales de la Société, soit trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (35.021.278);

2. Création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société;

3. Réaffectation des trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (35.021.278) parts sociales de la Société dans les neuf (9) classes de parts sociales nouvellement émises;

4. Modification subséquente des articles 5 et 15 et addition d'un article 16.4 dans les statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription et à la réaffectation des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

IV La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme valablement convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et dès lors renonce à tous les droits et formalités qui lui sont conférés pour la convocation de l'Assemblée.

V L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq millions vingt-et-un mille deux cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 35.021.278,-) à trois cent cinquante mille deux cent douze dollars canadiens et soixante-dix-huit centimes (CAD 350.212,78), par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales de la Société actuellement fixée à un dollar canadien (CAD 1) par part, à un montant d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) par part, tout en gardant inchangé le nombre de parts sociales de la Société, soit trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (35.021.278).

L'Associé Unique décide ensuite d'affecter le montant résultant de la diminution du capital social (soit trente-quatre millions six cent soixante et onze mille soixante-cinq dollars canadien et vingt-deux centimes (CAD 34.671.065,22)) à un compte de réserve distribuable de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer neuf (9) classes de parts sociales dans le capital social de la Société comme suit:

- des parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part Ordinaire et collectivement, les Parts Ordinaires);
- des parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe A et collectivement, les Parts de Classe A);
- des parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe B et collectivement, les Parts de Classe B);
- des parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe C et collectivement, les Parts de Classe C);
- des parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe D et collectivement, les Parts de Classe D);
- des parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe E et collectivement, les Parts de Classe E);
- des parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe F et collectivement, les Parts de Classe F);
- des parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe G et collectivement, les Parts de Classe G);
- des parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (individuellement une Part de Classe H et collectivement, les Parts de Classe H).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réaffecter les trente-cinq millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (35.021.278) parts sociales de la Société comme suit:

- vingt-sept millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (27.021.278) Parts Ordinaires;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe A;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe B;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe C;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe D;

- un million (1.000.000) de Parts de Classe E;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe F;
- un million (1.000.000) de Parts de Classe G; et
- un million (1.000.000) de Parts de Classe H.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 15 et d'ajouter un article 16.4 dans les statuts de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille deux cent douze dollars canadiens et soixante-dix-huit centimes (CAD 350.212,78,-), représenté par (i) vingt-sept millions vingt et un mille deux cent soixante-dix-huit (27.021.278) parts sociales ordinaires (individuellement une Part Ordinaire et collectivement, les Parts Ordinaires), (ii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe A (individuellement une Part de Classe A et collectivement, les Parts de Classe A), (iii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe B (individuellement une Part de Classe B et collectivement, les Parts de Classe B), (iv) un million (1.000.000) de parts sociales de classe C (individuellement une Part de Classe C et collectivement, les Parts de Classe C), (v) un million (1.000.000) de parts sociales de classe D (individuellement une Part de Classe D et collectivement, les Parts de Classe D), (vi) un million (1.000.000) de parts sociales de classe E (individuellement une Part de Classe E et collectivement, les Parts de Classe E), (vii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe F (individuellement une Part de Classe F et collectivement, les Parts de Classe F), (viii) un million (1.000.000) de parts sociales de classe G (individuellement une Part de Classe G et collectivement, les Parts de Classe G), (ix) un million (1.000.000) de parts sociales de classe H (individuellement une Part de Classe H et collectivement, les Parts de Classe H) d'une valeur nominale d'un centime de dollar canadien (CAD 0,01) chacune (les Parts Ordinaires, les Parts de Classe A, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E, les Parts de Classe F, les Parts de Classe G et les Parts de Classe H sont collectivement désignées les Parts). Les propriétaires des Parts sont collectivement désignés les Associés et individuellement un Associé.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission pourra être ouvert sur lequel sera versé toute prime payée en plus de la valeur nominale de chaque part. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins du rachat d'une classe de parts sociales conformément à l'article 5.4 des présents Statuts, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions à l'Associé Unique ou aux Associés.

5.3 Sauf dans le cas des droits de distribution tels que prévus dans les présents Statuts, toutes les Parts auront les mêmes droits.

5.4 Lors d'un exercice social, la Société peut racheter une classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance. Ce prix équivaldra au plus grand montant des suivants (i) la valeur nominale de ladite classe de parts sociales (plus toute prime y liée) et le rendement cumulatif primaire dû et non payé de ladite classe de parts sociales et (ii) les liquidités disponibles à la date de rachat.

5.5 Le rachat de toute classe de parts sociales conformément à l'article 5.4 des présents Statuts est permis à condition que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée intégralement, étant entendu que la classe des Parts Ordinaires sera la dernière classe de parts sociales à être rachetée (ii) les actifs net de la Société, tel que certifié par les comptes intermédiaires de la Société préparés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance, ne soient ni ne deviennent à la suite du rachat, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves non distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts, (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours plus les bénéfices reportés, le rendement cumulatif primaire dû et non payé affecté à la classe de parts sociales à racheter et tout montant retiré des réserves de la Société disponibles à cet effet, moins les pertes de l'exercice social en cours, les pertes reportées, le rendement cumulatif primaire dû et non payé affecté aux autres classes de parts sociales conformément à l'article 15 des présents Statuts et les sommes à affecter en réserve en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts et (iv) le rachat soit suivi par une réduction du capital social de la Société et par l'annulation des parts sociales rachetées. Le rachat sera décidé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas.

5.6 Les droits de vote et droits de distribution des parts sociales rachetées seront suspendus tant qu'elles seront détenues dans les comptes propres de la Société.»

« Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Cinq pour cent des bénéfices nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables seront affectés au fond de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteindra un dixième du capital social de la Société.

15.2 Avant toute distribution de bénéfices nets, certaines classes de parts sociales recevront un rendement cumulatif primaire comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Classe A | Un rendement cumulatif primaire de 6% de la valeur nominale des Parts de Classe A |
| Classe B | Un rendement cumulatif primaire de 6.5% de la valeur nominale des Parts de Classe B |
| Classe C | Un rendement cumulatif primaire de 7% de la valeur nominale des Parts de Classe C |

Classe D	Un rendement cumulatif primaire de 7.5% de la valeur nominale des Parts de Classe D
Classe E	Un rendement cumulatif primaire de 8% de la valeur nominale des Parts de Classe E
Classe F	Un rendement cumulatif primaire de 8.5% de la valeur nominale des Parts de Classe F
Classe G	Un rendement cumulatif primaire de 9% de la valeur nominale des Parts de Classe G
Classe H	Un rendement cumulatif primaire de 9.5% de la valeur nominale des Parts de Classe H

Le montant du rendement cumulatif primaire d'une classe de Parts sera distribué chaque année et, dans la mesure où la Société dispose de bénéfices nets suffisants, de manière égale entre les Parts de ladite classe de Parts.

15.3 Si la Société ne dispose pas de bénéfices nets suffisants pour distribuer l'intégralité du montant de rendement cumulatif primaire dû à chaque classe Parts pour un exercice social donné, alors (i) le montant des bénéfices nets disponibles sera distribué de manière égale à chaque classe de Parts devant recevoir un rendement cumulatif primaire et si, le rendement cumulatif primaire d'une ou plusieurs classes de Parts est intégralement payé à la suite de cette distribution, l'excédent sera alors distribué aux classes de Parts n'ayant pas encore reçu la totalité de leur rendement cumulatif primaire jusqu'à ce que le montant des bénéfices nets soit entièrement distribué et (ii) le paiement des montants dus sera alors postposé aux prochains exercices sociaux jusqu'à ce que la Société dispose de bénéfices nets suffisants pour payer lesdits montants dus. Aucune autre distribution de bénéfices nets ne pourra avoir lieu tant que le solde du rendement cumulatif primaire n'est pas payé.

15.4 Après paiement de l'intégralité du rendement cumulatif primaire dû par la Société conformément à l'article 5.2 ci-dessus, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices nets, le cas échéant. Ils peuvent décider de l'affecter au paiement d'un dividende, de le transférer sur un compte de réserve ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, du Conseil de Gérance.»

«16.4 La distribution de tout boni de liquidation sera effectuée conformément aux articles 15.2 et 15.3 des présents statuts.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription et à la réaffectation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. DIAZ TORO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15262. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050618/393.

(130062314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

CanCorpEurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 168.218.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE ELEVENTH DAY OF APRIL

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "CanCorpEurope S.A." a société anonyme (hereafter «The Company») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office located in L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, and duly registered with Luxembourg Trade and Corporate Register under the number B 168.218, incorporated upon deed passed by the undersigned notary on April 11, 2012, published in the Mémorial C dated May 23, 2012 number 1281. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on March 21, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The general meeting was opened at 6 pm, with Mr Luc WITTNER, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nathalie JACQUEMART, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting elected as Mrs Nathalie JACQUEMART, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 6 of the by-laws of the Company.
2. Amendment of the last paragraph of Article 9 of the by-laws of Company.
3. Amendment of the seventh paragraph of Article 11 of the by-laws of the Company.
4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting has decided to amend article 6 of the by-laws of the Company. Article 6 of the by-laws of the Company shall therefore be read as follows:

« **Art. 6.** Shares will be issued in registered form only. Without prejudice of any derogation provided in the supplementary documentation entered into by the shareholders (but not limited to them) if any and to the extent permitted therein as the case may be, and should the company have more than a single shareholder, shares are only transferable subject to the prior approval of the general meeting of shareholders upon unanimous consent, on the transfer, the number of share to be transferred and the transferee (whether shareholder or not).

A share register of the company shall be kept at the registered office of the company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the date of such transfer. The ownership of shares will be established only and exclusively by the entry in this register despite any further issuance of share certificate (if any).

Unless specifically requested by a shareholder, the company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs may be charged to such shareholder.

Any share certificate shall be signed by a class B director.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. The company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Towards the company, shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company."

Second resolution

The meeting has decided to amend the last paragraph of article 9 of the by-laws of the Company in order to define the terms and conditions of the share premium refund. The last paragraph of article 9 of the by-laws of the Company shall therefore be read as follows:

« Art. 9. (...)

The board of directors is authorised to approve share premium contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by it, within the limit prescribed by law. A share premium contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "share premium" account in accordance with the law. The board of directors shall make proposal to the general meeting of shareholders on the use of the funds contributed to the company as share premium contributions without the issuance of new shares. In any circumstances whatsoever, any reimbursement of the share premium (as a result of the decrease of the "share premium" account) will be allocated, by a resolution of the general meeting of shareholders, to the shareholders in portion of their respective contribution to such share premium. Except otherwise resolved by the general meeting of shareholders, any share premium reimbursement will not result in the reimbursement of the shares to the relevant shareholders (whether by reason of a share capital decrease, a redemption of shares or otherwise). For the avoidance of doubt, such reimbursement may occur, by a resolution of the general meeting of shareholders, in one or several times. Should a shareholder waive, at a general meeting of shareholders, its right to receive its proportion in the reimbursement of the share premium, such proportion shall be carried forward on the next reimbursements of share premium. In any circumstances whatsoever, such carried forward reimbursement will not entitle shareholders to reimbursement amounts greater than their respective aggregate share premium contributions. The board of directors shall record properly any contributions to, repayment, allocation and transfer of share premium in the books of the Company. Any reimbursement right to which a shareholder is entitled (if any) will be transferred together with its shares proportionally on the basis of the amount of its aggregate share premium contribution then outstanding on the transfer date."

Third resolution

The meeting has decided to amend the seventh paragraph of article 11 of the by-laws of the Company. This seventh paragraph of article 11 of the by-laws of the Company shall therefore be read as follows:

Art. 11. Seventh paragraph. «Extracts shall be certified by any class B director.»

The meeting decides to rectify a material error in the English version (word „case" instead of „cas") of article 7 of the by-laws to be read as follows

" **Art. 7.** Shares shall rank pari passu and be identical in all respects, have equal voting rights, dividend and liquidation rights, without prejudice to the rights as they shall then be determined by these articles of association and a supplementary documentation entered into by the shareholders (but not limited to them) if any. For the avoidance of doubt and without prejudice of any subordination clause provided in the supplementary documentation entered into by the shareholders (but not limited to them) if any and to the extent permitted therein as the case may be, each share is entitled to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE ONZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CanCorpEurope S.A.»,

une société anonyme (ci-après «la Société») constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 168.218, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2012, publiée au Mémorial C du 23 mai 2012 numéro 1281. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nathalie JACQUEMART, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie JACQUEMART, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts de la société.
2. Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts de la société.
3. Modification du septième alinéa de l'article 11 des statuts de la société.
4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts et lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la société sont émises exclusivement sous forme nominatives.

Sans préjudice de toute dérogation prévue dans la documentation supplémentaire éventuellement conclue par les actionnaires (mais pas uniquement entre eux) et sous réserve des dispositions d'une telle clause, au cas où la société aurait plus d'un actionnaire, les actions sont cessibles uniquement moyennant l'accord unanime préalable de l'assemblée générale des actionnaires, sur la cession, le nombre d'actions concernées et le cessionnaire (qu'il soit actionnaire ou non).

Un registre des actionnaires de la société sera tenu au siège social de la société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre devra indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé sur chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions nominatives sera établie uniquement et exclusivement par l'enregistrement dans ce registre et ce malgré toute émission de certificats représentatifs d'actions le cas échéant.

A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificat d'actions et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de sa détention d'actions. Si un actionnaire souhaite obtenir des certificats d'actions, les coûts en résultant pourront être mis à sa charge.

Tout certificat d'action sera signé par un administrateur de catégorie B.

Si des certificats d'actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la discrétion de la société que son certificat a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis

deviendra sans valeur. La société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses raisonnablement encourues par la société du fait de cette émission et de l'enregistrement consécutif ou de l'annulation du certificat d'actions original.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société en vue de déterminer les modalités de remboursement de la prime d'émission et lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** (...) »

Le conseil d'administration est autorisé à approuver les apports en prime d'émission, sans l'émission d'actions nouvelles par le biais d'un paiement en numéraire ou un paiement en nature, soumis aux modalités et conditions fixées par elle, au sein de la limite prescrite par la loi. Un apport en prime d'émission, sans l'émission d'actions nouvelles doit être enregistré au compte "prime d'émission" en conformité avec la loi. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires, tout usage des fonds versés à la société comme apport en prime d'émission sans l'émission d'actions nouvelles. En toutes circonstances, tout remboursement de la prime d'émission (résultant de la réduction du compte "prime d'émission") sera octroyé, sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, aux actionnaires en proportion avec leurs apports respectifs ainsi effectués. Sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, tout remboursement de la prime d'émission ne résultera pas dans le remboursement d'actions aux actionnaires concernés (que ce soit en raison d'une réduction du capital social, d'un rachat des actions ou autrement). Aux fins d'éviter tout doute, un tel remboursement peut intervenir, sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, en une ou plusieurs fois. Dans l'hypothèse où un actionnaire renonce, lors d'une assemblée générale des actionnaires, à son droit au remboursement de sa part de la prime d'émission, ladite part sera reportée sur les remboursements de prime d'émission suivants. En toutes circonstances, un tel report du remboursement ne permettra pas aux actionnaires de recevoir des montants supérieurs au montant total de leurs apports respectifs en prime d'émission. Le conseil d'administration enregistrera dans les livres de la société tout apport, remboursement et transfert de prime d'émission. Tout droit au remboursement dont un actionnaire est titulaire (le cas échéant) sera transféré avec ses actions proportionnellement sur base du montant total de ses apports de prime d'émission existant à la date de transfert.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le septième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société en vue de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 11. Septième alinéa. «Les extraits seront certifiés par un administrateur de catégorie B.»

L'assemblée décide de rectifier une faute matérielle dans la version anglaise de l'article 7 (mot „case" au lieu de „cas") des statuts qui se lira en version anglaise comme suit:

" **Art. 7.** Shares shall rank pari passu and be identical in all respects, have equal voting rights, dividend and liquidation rights, without prejudice to the rights as they shall then be determined by these articles of association and a supplementary documentation entered into by the shareholders (but not limited to them) if any. For the avoidance of doubt and without prejudice of any subordination clause provided in the supplementary documentation entered into by the shareholders (but not limited to them) if any and to the extent permitted therein as the case may be, each share is entitled to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. WITTNER, N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2013. Relation: RED/2013/619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 avril 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013050470/221.

(130062058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

METODIA ORGANIZATION LIMITED & Cie S.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 176.650.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 10 avril.

Par-devant Monsieur Mickaël Stéphane Vincent LEDUC, juriste chez Cofiom Trust S.à r.l. établie à Diekirch.

ONT COMPARU

1. Madame Dany Joséphine, Lucienne, Marie, Ghislaine REMACLE, née le 15/05/1963 à Lierneux (Belgique), domiciliée à B-1170 Watermael-Boitsfort, à Dries 21;

2. METODIA ORGANIZATION LIMITED, société de droit anglais, domiciliée au UK-GU9 7EH Farnham, Surrey, au 60, West Street (Royaume-Uni), représentée par son gérant unique Madame Dany Joséphine, Lucienne, Marie, Ghislaine REMACLE et enregistrée au Companies House sous le numéro 8428479.

Ci-après dénommés collectivement les "Comparants".

Lesquels Comparants ont requis le juriste instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite simple.

Voici l'Extrait des Statuts de la Société:

Forme

Il est formé une société en commandite simple qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Objet social

La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui:

- la consultance dans le domaine informatique notamment pour ce qui concerne le service mangement et le project management.

- la mise à disposition sur site de ressources humaines et de moyens techniques afin d'assurer, le cas échéant, la réalisation de son objet social.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra, en général, faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Durée de la société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Dénomination sociale

La Société prendra la raison sociale "METODIA ORGANIZATION LIMITED & Cie S.c.s."

Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital social

Le capital social est fixé à CENT EUROS (100.- EUR) représentés par DIX (10) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est (sont) obligatoirement associés commandités.

Le(s) gérant(s) est (sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature seule de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Interdiction des engagements personnels

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

Madame Dany REMACLE, pré-qualifiée, associé commandité	04 parts sociales
METODIA ORGANIZATION LIMITED, pré-qualifiée, associé commandité	03 parts sociales
Madame Dany REMACLE, pré-qualifiée, associé commanditaire	03 parts sociales
TOTAL	10 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de CENT EUROS (100.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant Madame Dany REMACLE, pré-qualifiée et ce, pour une durée indéterminée:

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 18 avril 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

BP 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013050037/103.

(130061388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

CTBMA, Société Anonyme,

(anc. Waldoboro S.A.).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.750.

L'an deux mille treize, le trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALDOBORO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B163 750, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2825 du 18 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, avec adresse professionnelle à L-2156 Luxembourg, 2, Millegàssel,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. changement de la dénomination sociale en «CTBMA»;
2. modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

3. suppression de la valeur nominale des actions
4. réduction du nombre des actions de leur montant actuel de 10.000 (dix mille) à 300 (trois cents)
5. refonte des statuts.
6. nominations statutaires.
7. divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présente ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «CTBMA».

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur indiquée au point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'actions et de réduire le nombre des actions de leur montant actuel de 10.000 (dix mille) à 300 (trois cents).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CTBMA»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-).

Le capital souscrit et le capital social autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec des bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par toute autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Art. 10. La société est engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution:

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Alain VASSEUR, Roger CAURLA et Pascal DE GRAEVE de leur fonction d'administrateurs et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs comme suit:

1. BREYNE Antoine Joseph, né le 02/06/1953 à leper, Belgique

Résidant au 11 Vanderghotelaan, B-8900 leper

2. MBENDE Samuel, né le 30/05/1960 à Douala, Cameroun

Résidant au 39 rue Fernand Mélard, bte 2, B-1200 Bruxelles

3. MBALA TOULOU Eric Franklin, né le 15/01/1971 à Yaounde, Cameroun

Résidant au 19 René Colaertplein, bte 2, B-8900 leper

Monsieur BREYNE Antoine Joseph, pré qualifié est nommé administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat des administrateurs (et administrateur-délégué) ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

67190

Septième résolution:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Triple A Consulting S.A., no de registre B 61 417, avec siège social à L-2156 Luxembourg 2 rue Millegässel, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: A. VASSEUR, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15439. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050263/226.

(130061509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Juwi bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3882 Schifflange, 24, rue Albert Wingert.

R.C.S. Luxembourg B 164.758.

L'an deux mille treize,

le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Juwi bâtiment S.à r.l.» (numéro d'identité 2011 2444 026), une société à responsabilité limitée avec un capital souscrit de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) établie et ayant son siège social au 24, rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 164 758, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 14 novembre 2011, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3185 du 27 décembre 2011 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée générale se compose des deux (2) seuls et uniques associés ci-après nommés:

1) Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schifflange, le 14 septembre 1955 (numéro d'identité 1955 0914 193), demeurant au 24, rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange;

2) Madame Madeleine WILMES, salariée, née à Schifflange, le 1^{er} juillet 1958 (numéro d'identité 1958 0701 224), épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24, rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (153'250.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune à un montant de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (165'750.- EUR) qui sera représenté après cette augmentation de capital par mille trois cent vingt-six (1'326) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'émettre mille deux cent vingt-six (1'226) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'accepter la souscription des mille deux cent vingt-six (1'226) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, par les deux

(2) seuls associés existants, Monsieur Robert JUNGERS, à raison de six cent treize (613) parts sociales nouvelles et Madame Madeleine WILMES, également à raison de six cent treize (613) parts sociales nouvelles.

Souscription - Libération

Ensuite les deux (2) seuls associés, Monsieur Robert JUNGERS et Madame Madeleine WILMES, ici personnellement présents, ont déclaré souscrire les mille deux cent vingt-six (1'226) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) par part sociale, chacun à raison de six cent treize (613) parts, et ont de même déclaré libérer intégralement la totalité de ces parts sociales, au moyen de l'apport en nature d'un hall à usage industriel avec toutes appartenances et dépendances érigé sur un terrain situé dans la zone d'activités économiques de Sanem et sis plus particulièrement au 13, ZARE Ouest, L-4384 Ehlerange, lequel terrain est inscrit au cadastre comme suit:

commune de Sanem, Section D d'Ehlerange

numéro 335/3269, lieu-dit «Z.A.R.E. OUEST», place d'une contenance de 21 ares 94 centiares.

Titre de propriété

Le terrain prédésigné (partie de l'ancien numéro 335/3243) appartient à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg qui a concédé au Syndicat Intercommunal créé par les communes d'Esch-sur-Alzette, de Mondcrange et de Sanem sous la dénomination «Syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional» en abrégé ZARE (le «Syndicat») un droit de superficie pour une durée de cinquante (50) ans, prenant cours le 1^{er} août 1995, suivant acte administratif du 30 juin 1995, approuvé le 1^{er} août 1995 par les autorités supérieures, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 04 août 1995, volume 1021, numéro 15.

Aux termes d'un contrat de concession d'un droit de superficie reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 08 novembre 2012 et transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 février 2013, volume 1943, numéro 37, le Syndicat a concédé à la société «Juwi bâtiment S.à r.l.» pour un terme prenant cours le 08 novembre 2012 et se terminant le 07 décembre 2027, renouvelable pour une nouvelle période à définir d'un commun accord, un droit de superficie sur ledit terrain.

Conditions de l'apport immobilier:

L'entrée en jouissance du hall à usage mixte érigé sur ledit terrain ci-avant apporté par les deux associés, Monsieur et Madame Robert JUNGERS-Madeleine WILMES est fixée à ce jour.

L'immeuble est apporté en pleine propriété et dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Les comparants déclarent expressément au notaire soussigné, sous base des pièces à l'appui, ce qui est valablement reconnu par le notaire, que le présent apport effectué à la Société n'est grevé d'aucune inscription quelconque.

Par conséquent il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques compétent est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels éventuels, tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

Evaluation de l'apport

L'apport ci-avant réalisé est effectué à la Société sur base des comptes annuels au 31 décembre 2011 de l'entreprise individuelle de Monsieur Robert JUNGERS et représente une valeur nette comptable de CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT DEUX EUROS et QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (153'402,89 EUR) de laquelle une somme de CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (153'250.- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société, représentant le montant de l'augmentation de capital social et le solde soit le montant de CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (152,89 EUR) sera affecté à une réserve libre de la Société.

Ledit apport est libre de toutes dettes et charges quelconques.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'accepter ladite souscription et ladite libération par apport en nature et d'émettre les mille deux cent vingt-six (1'226) parts sociales nouvelles émises par la Société conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Il s'ensuit que Monsieur Robert JUNGERS, prénommé détient dorénavant six cent soixante-trois (663) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune et Madame Madeleine WILMES, prénommée,

détient six cent soixante-trois (663) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, totalisant une somme de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (165'750.- EUR).

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, par apport dudit immeuble en capital de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de donner à cet article SIX (6) dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. Capital social. «Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (165'750.- EUR) représenté par mille trois cent vingt-six (1'326) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépens, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé ensemble avec Nous notaire soussigné le présent acte, qui certifie l'état civil y indiqué des comparants sur la base d'extraits des registres afférents de l'état civil.

Signé: R. JUNGERS, M. WILMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4983. Reçu neuf cent vingt Euros quarante et un cents (153.402,89.- à 0,5 % = 767,01.- + 2/10 = 153,40.- = 920,41.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013049959/114.

(130061387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen's day of March,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a company governed by the laws of Sweden, with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Sweden and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Claire Prospert, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 4 February 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of AIPP Pooling I S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the management company of AIPP Folksam Global, a fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise, governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Fund"), incorporated pursuant to a notarial deed dated September 24, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2466 of October 31, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.135. The articles have been amended the last time by a deed of the undersigned dated September 28, 2012, published in the Memorial under number 2666 of October 30, 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, declares having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1 To amend the second paragraph of article 10 of the articles of incorporation so that it shall read as follows:

"The board of directors shall be composed of two classes of directors: the "Class A directors" who shall be chosen on a list provided by the sole shareholder, namely Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB and the "Class B directors" who shall be chosen on a list provided by Folksam Omsesidig Livförsäkring, Folksam Omsesidig Sakförsäkring, KPA Pensionsförsäkring AB (publ) or any affiliates of these entities (the "Folksam Group"). The board of directors shall be composed of two Class A directors and two Class B directors.";

2 To amend article 11 of the articles of incorporation so that it shall read as follows:

"The board of directors shall choose from among the Class B directors a chairman and may choose among its Class B directors one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his/her absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, who shall be a Class B director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition that at least two directors are present (physically, by conference call or by similar means) at the meeting, whereof at least one is a Class A director and one a Class B director.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors, whereof at least one is a Class A director and one a Class B director. Decisions related to investments, reinvestments and divestments of the Fund shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented, while all other decisions have to be taken unanimously by the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.";

3 Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to amend the 2nd paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read henceforth as follows:

"The board of directors shall be composed of two classes of directors: the "Class A directors" who shall be chosen on a list provided by the sole shareholder, namely Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB and the "Class B directors" who shall be chosen on a list provided by Folksam Omsesidig Livförsäkring, Folksam Omsesidig Sakförsäkring, KPA Pensionsförsäkring AB (publ) or any affiliates of these entities (the "Folksam Group"). The board of directors shall be composed of two Class A directors and two Class B directors."

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read henceforth as follows:

« **Art. 11.** The board of directors shall choose from among the Class B directors a chairman and may choose among its Class B directors one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his/her absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, who shall be a Class B director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition that at least two directors are present (physically, by conference call or by similar means) at the meeting, whereof at least one is a Class A director and one a Class B director.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors, whereof at least one is a Class A director and one a Class B director. Decisions related to investments, reinvestments and divestments of the Fund shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented, while all other decisions have to be taken unanimously by the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same proxyholder and in the case of the divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us this original deed.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809 (l' "Associé"),
représentée par Maître Claire Prospert, avocat à la cour, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 4 février 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de AIPP Pooling I S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») sous le numéro

2466 du 31 octobre 2007 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.135. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial sous le numéro 2666 du 30 octobre 2012.

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est composé de deux classes d'administrateurs: les «administrateurs de Catégorie A» qui sont choisis sur une liste fournie par l'actionnaire unique, c'est-à-dire ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT Management AB, et les «administrateurs de Catégorie B» qui sont choisis sur une liste fournie par FOLKSAM ÖMSEIDIG LIVFÖRSÄKRING, FOLKSAM ÖMSEIDIG SAKFÖRSÄKRING, KPA PENSIONS FÖRSÄKRING AB (PUBL), ou toute autre affiliée de ces entités (le GROUPE FOLKSAM). Le conseil d'administration est composé de deux administrateurs de Catégorie A et de deux administrateurs de Catégorie B.»;

2 Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration élit un président parmi les administrateurs de Catégorie B et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses administrateurs de Catégorie B. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration mais, en cas d'absence de sa part, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner, par un vote à la majorité, un autre administrateur, qui doit être un administrateur de Catégorie B, et en ce qui concerne les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour agir comme président temporaire de cette réunion.

Le conseil d'administration peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le conseil d'administration.

Pour toute réunion du conseil d'administration, un avis de convocation écrit, contenant un ordre du jour qui fixe les points présentant un intérêt pour la réunion, sera remis à tous les administrateurs au moins 24 heures avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du conseil d'administration.

Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion (présent physiquement, par conférence téléphonique ou par des moyens similaires) dont au moins un administrateur est un administrateur de Catégorie A et un administrateur est un administrateur de Catégorie B.

Un administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, dont un administrateur est un administrateur de Catégorie A et un administrateur est un administrateur de Catégorie B au moins. Les décisions d'investissement, de réinvestissement et de désinvestissement du Fonds sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, alors que toutes les autres décisions doivent être prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être établies par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.»;

3 Divers.

L'Associé a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier le 2^e paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est composé de deux classes d'administrateurs: les «administrateurs de Catégorie A» qui sont choisis sur une liste fournie par l'actionnaire unique, c'est-à-dire ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT Management AB, et les «administrateurs de Catégorie B» qui sont choisis sur une liste fournie par FOLKSAM ÖMSEIDIG LIVFÖRSÄKRING, FOLKSAM ÖMSEIDIG SAKFÖRSÄKRING, KPA PENSIONS FÖRSÄKRING AB (PUBL), ou toute autre affiliée de ces entités (le GROUPE FOLKSAM). Le conseil d'administration est composé de deux administrateurs de Catégorie A et de deux administrateurs de Catégorie B.»

Deuxième résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration élit un président parmi les administrateurs de Catégorie B et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses administrateurs de Catégorie B. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration mais, en cas d'absence de sa part, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner, par un vote à la majorité, un autre administrateur, qui doit être un administrateur de Catégorie B, et en ce qui concerne les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour agir comme président temporaire de cette réunion.

Le conseil d'administration peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le conseil d'administration.

Pour toute réunion du conseil d'administration, un avis de convocation écrit, contenant un ordre du jour qui fixe les points présentant un intérêt pour la réunion, sera remis à tous les administrateurs au moins 24 heures avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du conseil d'administration.

Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion (présent physiquement, par conférence téléphonique ou par des moyens similaires) dont au moins un administrateur est un administrateur de Catégorie A et un administrateur est un administrateur de Catégorie B.

Un administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, dont un administrateur est un administrateur de Catégorie A et un administrateur est un administrateur de Catégorie B au moins. Les décisions d'investissement, de réinvestissement et de désinvestissement du Fonds sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, alors que toutes les autres décisions doivent être prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être établies par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2013. REM/2013/470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050409/269.

(130062208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

AltaFund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.150.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Altarea Cogedim Entreprise Holding", a general partnership (société en nom collectif) existing under the laws of France, registered with the Register of trade and companies of Paris under number 534 129 283, having its registered office at 8, avenue Delcassé, 75008 Paris, France,

duly represented by Mr Augustin de Longeaux, lawyer, professionally residing at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal given to him in Paris (France), on 10 April 2013.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of trade and companies of Luxembourg under number B 159.150, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 February 2011, and the articles of incorporation of which (the "Articles") were published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C")* on 9 March 2011 under number 447. The Company is the general partner of AltaFund Value Add I, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a specialised investment fund, governed by the law of 13 February 2007 regarding specialised investment funds, as amended (the "Fund").

The Sole Shareholder representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company so as to include the ability for the Company to provide real estate intermediary services and advisory, accounting and domiciliary services exclusively to the Fund and to the subsidiaries of the Fund, subject to applicable laws and regulations.

Second resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend article two (2) of the Articles which shall read as follows:

"The Company's corporate object is to act as general partner (associé gérant commandité) of "AltaFund Value-Add I" (the "Fund"), a Luxembourg specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the Fund.

The Company can further provide real estate intermediary services, and advisory, accounting and domiciliary services exclusively to the Fund and the subsidiaries of the Fund, subject to applicable laws and regulations.

The Company may, furthermore, take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to

manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Altarea Cogedim Entreprise Holding», une société en nom collectif régie par les lois françaises, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 534 129 283 et ayant son siège social au 8, avenue Delcassé, 75008 Paris, France.

dûment représentée par M. Augustin de Longeaux, avocat, ayant sa résidence professionnelle au 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Paris (France), en date du 10 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «AltaFund General Partner S.à. r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 159.150, constituée en vertu d'un acte notarié dressé en date du 28 février 2011 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial C") en date du 9 mars 2011, numéro 447. La Société est l'associé commandité gérant d'AltaFund Value-Add I, un fonds d'investissement spécialisé sous forme de société en commandite par actions, régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé, telle qu'amendée (le "Fonds").

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'inclure la possibilité d'agir comme intermédiaire pour le compte du Fonds et/ou de ses filiales ou succursales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article deux (2) Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«L'objet social de la Société est d'agir en qualité d'associé gérant commandité de "AltaFund Value-Add I" (le "Fonds"), un fonds d'investissement spécialisé régi par les lois luxembourgeoises et constitué sous la forme légale d'une société en commandite par actions.

La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'associé gérant commandité du Fonds.

La Société peut par ailleurs prêter des services d'intermédiation immobilière et des services de conseil, de comptabilité, de domiciliation exclusivement au Fonds et à ses filiales, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables.

La Société peut, en outre, prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire susmentionné a signé le présent acte ensemble avec Nous le notaire.

Signé: A. DE LONGEAUX, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5117. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013050382/105.

(130061609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Via Moda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3440 Dudelange, 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.231.

L'an deux mil treize, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gino TARANTO, commerçant, demeurant à F-54400 Longwy, 9, rue Jules Ferry; et

2.- Madame Anne-Marie PONCIN, commerçante, demeurant à F-54400 Longwy, 9, rue Jules Ferry;

ici tous deux représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que la société à responsabilité limitée VIA MODA S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 59231, ayant son siège social au 57, Rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 446 du 14 août 1997, et que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiée depuis;

2) Que les comparants prénommés sont les seuls associés de la Société détenant l'intégralité des parts sociales, et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ayant reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert de siège social de 57, Rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, à l'adresse suivante: 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3440 Dudelange, et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit Euros (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer siège social de 57, Rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, à l'adresse suivante: 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3440 Dudelange, et modifient, par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit Euros (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050255/56.

(130061324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, est ratifiée.

- La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Monsieur François LANNERS, employé privé, domicilié au 57A, route d'Arlon, L-7513 Mersch, et de Monsieur Jean-Paul RONDIAT, administrateur de sociétés, domicilié au 25, rue de Wand, B-1020 Bruxelles, en tant qu'Administrateurs ainsi que le mandat de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

J.-H. DOUBET / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013052481/25.

(130064939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**ADGA, Aerospace Defense Group Associates S.A., Société Anonyme,
(anc. 421 S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.812.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société Aerospace Defense Group Associates S.A. (en abrégé «ADGA») tenue extraordinairement à Luxembourg, le 25 avril 2013 à 10 heures

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société ADGA, avec effet au 22 avril 2013 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de l'étude d'Avocats LG@vocats, 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Sabine PERRIER

Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2013053173/18.

(130065578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.